

Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19



Feuille de route pour le Conseil Départemental du Numérique de l'Aisne

Mars 2022

TACTIS



43 rue des Meuniers
94300 Vincennes - France



+33.1.49.57.05.05



contact@tactis.fr

TABLE DES MATIERES

1. Contexte et démarche du CDN	3
1.1. Le numérique comme vecteur de la transformation des territoires	3
1.2. Une stratégie co-construite avec une pluralité d'acteurs	4
1.2.1. Entretiens et élaboration du diagnostic.	4
1.2.2 Le numérique en réponse aux défis à adresser dans les prochaines années.	4
1.2.3. Une phase de concertation sous la forme d'ateliers collaboratifs.	7
1.2.4. La feuille de route du CDN est construite en réponse à ces enjeux.	8
2. Le CDN, une structure au service des acteurs axonais.	9
2.1. Repenser la gouvernance des projets numériques à l'échelle départementale	9
2.2. Le nouveau rôle du Département dans cette structure de gouvernance.	9
3. Prolonger la dynamique partenariale avec une nouvelle organisation et de nouveaux moyens.	10
3.1. Le Conseil départemental du numérique : l'échelon de pilotage et de coordination de la feuille de route	11
3.2. Le Comité technique : un échelon opérationnel, en appui du CDN.	11
3.3. Le centre de ressources, au service des collectivités de l'Aisne.	12
3.3.1 Les ressources humaines / expertises mises à disposition des collectivités.	12
3.3.2 Une boîte à outils pour les innovateurs.	13
3.3.3 L'animation territoriale pour favoriser l'émergence d'une communauté d'innovateurs sur le territoire de l'Aisne.	13
3.3.4 Mettre en place un fonds de soutien au développement de projets innovants.	14
3.3.4 Construction d'un dispositif d'évaluation et de suivi	14
4. La première vague d'actions de la feuille de route du CDN	16
5. Budget et moyens associés	17
6. Annexes	19
6.1. Architecture des livrables du CDN	19
6.2. Préfiguration du centre de ressources	20
6.3. Base documentaire	21

Préambule

Les acteurs de l'Aisne ont engagé, sous l'impulsion du Département de l'Aisne, des politiques territoriales structurantes en matière de numérique. Ainsi, l'ensemble du territoire sera couvert en FttH à la fin 2022 sous la maîtrise d'ouvrage de l'USEDA. En complément, un schéma départemental des usages numériques, adopté en 2018 par le Département, a permis de porter des projets ambitieux en matière de "territoires intelligents".

Afin d'accélérer la transformation numérique de son territoire, le Département souhaite disposer d'une structure de gouvernance opérationnelle pour porter ces projets : le Conseil Départemental du Numérique (CDN). Le présent document constitue la feuille de route, aussi bien pour l'organisation de ce CDN que pour les projets qu'il sera amené à piloter, accélérer ou coordonner.

Cette démarche trouve son origine dans la volonté du Département de proposer de grands projets de territoire mutualisés en matière de numérique pour l'ensemble des acteurs publics locaux du territoire.

Cette feuille de route a été co-construite avec une pluralité d'acteurs publics et privés, ainsi qu'associatifs intervenant sur le territoire (entretiens individuels, groupes de travail). Cette phase de concertation a permis d'aboutir à la rédaction d'une feuille de route opérationnelle pour le CDN s'inscrivant dans la mise en œuvre d'une première vague d'innovations appelée à être complétée et accélérée selon l'évolution des besoins et l'appétence du Département.

1. Contexte et démarche du CDN

1.1. Le numérique comme vecteur de la transformation des territoires

Le développement du numérique transforme en profondeur les habitudes de vie et de communication, aussi bien des citoyens, des élus que des agents territoriaux. **La crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19 a accéléré et conforté la place des outils numériques dans nos sociétés.** Cette crise a parallèlement modifié la perception et l'acceptabilité de certains usages numériques et mis en lumière l'ampleur de la fracture numérique, qui combine des facteurs générationnels, sociaux et territoriaux.

Dans ce contexte, le Département doit être à la pointe en matière de numérique, aussi bien dans les services proposés aux citoyens que dans les pratiques collaboratives des agents territoriaux. Cette démarche vise également à initier une dynamique collective d'innovations concrètes au bénéfice du territoire de l'Aisne et de ses habitants. Le présent document constitue un premier niveau de cadrage de cette vision, dont l'approche stratégique devra être régulièrement actualisée tout au long de la décennie.

1.2. Une stratégie co-construite avec une pluralité d'acteurs

La présente feuille de route a été élaborée en plusieurs étapes successives :

Présentation de la méthodologie globale d'élaboration de la feuille de route du Conseil Départemental du Numérique



1.2.1. Entretiens et élaboration du diagnostic.

Afin d'élaborer la feuille de route du CDN, le Département souhaitait réaliser un diagnostic territorial des politiques publiques menées à l'échelle du territoire en matière de numérique. A cet effet, ce diagnostic, produit en décembre 2021, a permis de rassembler les éléments suivants :

- Etude des documents stratégiques en matière de numérique produits au cours des quatre dernières années sur le territoire ;
- Analyse des données socioéconomiques du territoire ;
- Compilation des feuilles de route numérique des EPCI du département ;
- Cartographie des maîtrises d'ouvrage en matière de numérique sur le territoire ;
- Analyse des actions et des projets menés sur le territoire en matière de numérique.

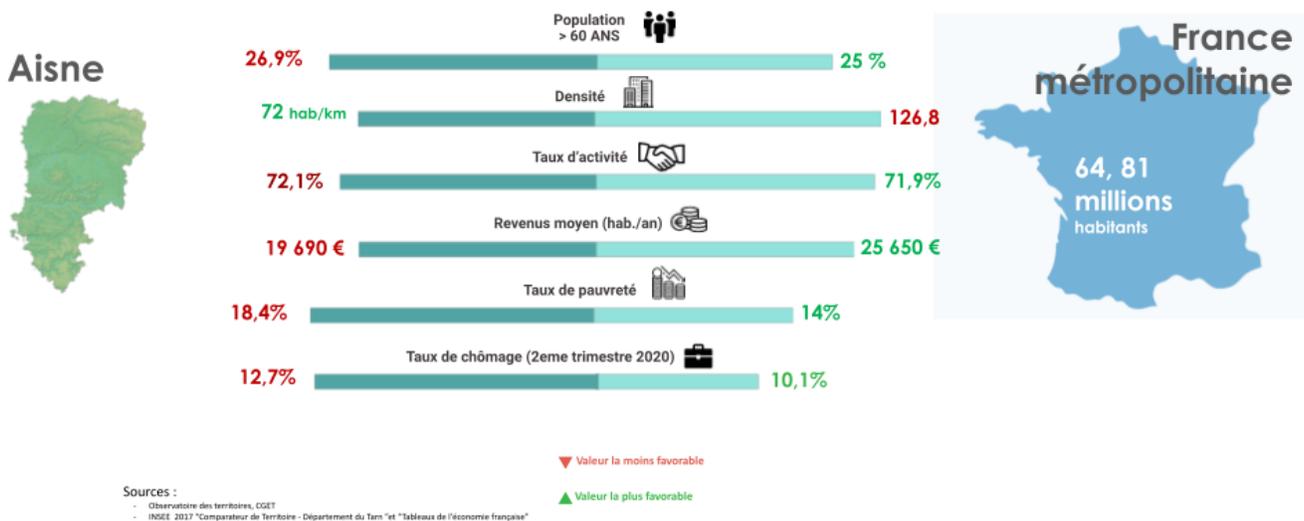
Des entretiens semi-directifs ont également été menés avec l'Agence Régionale de Santé, ainsi qu'avec la Délégation Académique au Numérique Éducatif relevant de l'Education Nationale.

1.2.2 Le numérique en réponse aux défis à adresser dans les prochaines années.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route a permis d'identifier les priorités en matière de développement du numérique, en partant des caractéristiques propres du territoire :

DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Une population plus active que la moyenne nationale



L'approche stratégique doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- **Lutter contre les facteurs d'exclusion et de fractures entre les populations**, alimentées en premier lieu par l'importance des disparités sociales sur le territoire. C'est pourquoi le Département souhaite se positionner sur les thématiques de **l'inclusion numérique** (activer des opportunités de promotion sociale en formant les personnes les plus éloignées du numérique) et de **la E-Santé** (apporter des réponses adaptées à la désertification médicale du territoire et favoriser l'innovation) ;
- **Ouvrir à la formation de l'ensemble des populations à l'utilisation des outils numériques**, aussi bien dans les temps scolaires pour les élèves et les étudiants que pour les adultes tout au long de la vie.
- **Employer le numérique dans une stratégie de transition écologique et de développement de projets dits de "territoires intelligents"**. Le numérique peut favoriser les usages réduisant l'empreinte carbone (consommations grâce aux circuits courts, usages des mobilités vertes par exemple).

La transformation numérique des collectivités de l'Aisne et de leurs partenaires va constituer l'un des enjeux majeurs de la décennie :

- Les collectivités vont être amenées à utiliser de plus en plus de **logiciels métiers**, qui devront **s'interconnecter** pour simplifier le partage de données entre les différents services et **être accessibles à distance** pour les agents sur le terrain ou en télétravail ;

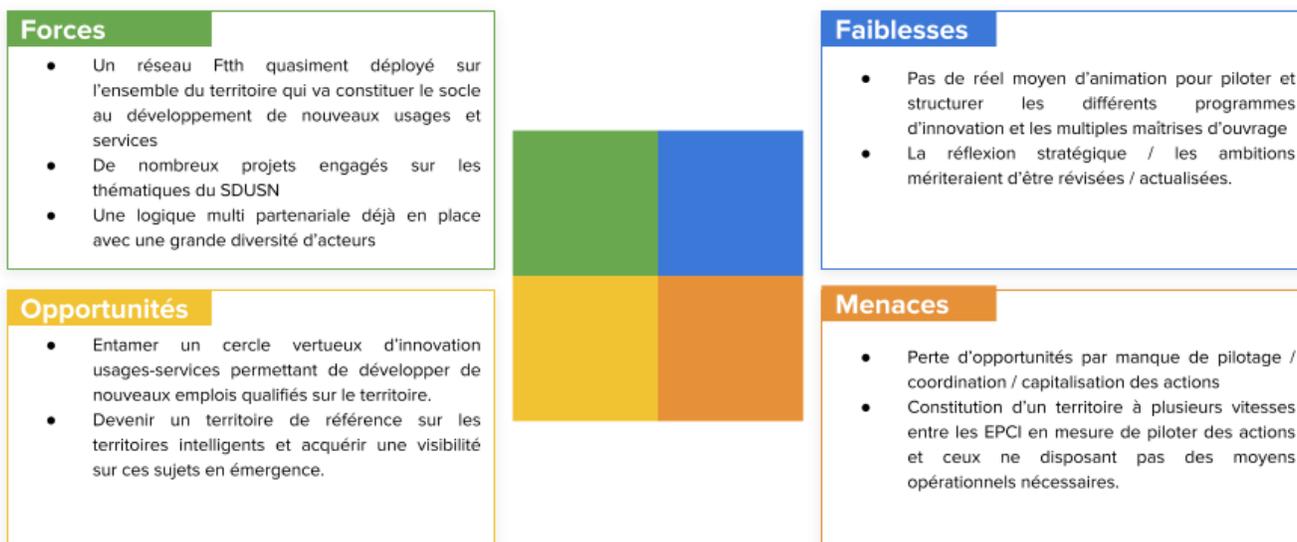
- La **dématérialisation des démarches administratives** va devenir une obligation légale dans de nombreux domaines et la **mise à disposition de nouveaux services numériques** aux citoyens va s'imposer, comme la concertation citoyenne ou les applications de signalement.

Pour remplir avec succès ces objectifs, les phases de concertation ont mis en lumière la nécessité **de créer de véritables moyens de pilotage, de coordination et d'évaluation pour la réalisation de projets numériques autour des actions suivantes :**

- **Mutualiser les ressources humaines compétentes et les outils numériques**
 - Une grande partie des communes et EPCI ne disposent pas des budgets pour se doter de moyens humains ou d'expertise dédiés au numérique ;
 - Les collectivités utilisent de nombreux logiciels, dont le coût pourrait être réduit avec une négociation à l'échelle départementale ;
 - Les collectivités souhaitent s'engager dans une logique d'échange d'informations et de retour d'expérience afin de partager les bonnes pratiques.
- **Apporter de l'expertise et du conseil sur les outils numériques et la conduite du changement**
 - Les collectivités peuvent parfois utiliser des logiciels ou des outils métier devenus obsolètes (performance réduite, non accessibilité à distance...) ; les collectivités ont besoin de s'équiper de nouveaux outils, afin d'optimiser les process en interne, et ne savent pas vers quel prestataire se tourner.
 - Une rationalisation des outils utilisés doit être effectuée, en s'attachant à analyser les besoins des agents territoriaux avant de déployer de nouveaux outils ;
- **Aider les collectivités (EPCI et communes) à planifier leurs actions et à basculer en mode opérationnel**
 - Sur les 19 EPCI du territoire, 10 ont formalisé une feuille de route numérique opérationnelle (dont 4 ont été officiellement publiées). Il s'agit de capitaliser sur ces feuilles de route afin de proposer des projets en lien avec ces feuilles de route ;
 - Les collectivités éprouvent des difficultés à prioriser les actions à mener, et ont besoin d'être accompagnées dans la définition d'un plan d'action opérationnel à court terme.

Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du département en matière de numérique

Une dynamique incontestable, mais il est désormais nécessaire de structurer l'intervention des partenaires dans le cadre du futur CDN. 39



1.2.3. Une phase de concertation sous la forme d'ateliers collaboratifs.

Cette phase s'est déroulée sous la forme d'un atelier rassemblant une quarantaine de participants à la MDPH de Laon le 23 février 2022.

Les participants étaient représentatifs de la pluralité des acteurs engagés dans le cadre de l'exécution de la SDUSN (acteurs de l'inclusion, du développement économique, des infrastructures, EPCI, communes...). Les travaux ont consisté à produire une dizaine de fiches actions autour des cinq thématiques de la SDUSN, synthétisées ci-après :

Thématiques d'ateliers	Synthèse des projets proposés
Thématique 1 : Territoires connectés	<ul style="list-style-type: none"> • Projet 1.1 - Développer les hyperviseurs en milieu urbain comme rural, voire à une échelle départementale • Projet 1.2 - Projet pilote d'aménagement d'un quartier

Thématique 2 : E-Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet 2.1 - Accélération des usages des professionnels de santé
Thématique 3 : Administration électronique	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet 3.1 - Accompagnement des collectivités ● Projet 3.2 - Informer les petites collectivités des outils déjà en place ● Projet 3.3 - numérisation du patrimoine
Thématique 4 : Education Numérique	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet 4.1 - Développer les usages de l'ENT ● Projet 4.2 - Tiers lieux à destination du temps périscolaire
Thématique 5 : Inclusion Numérique	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet 5.1 - Former les acteurs de l'inclusion numérique ● Projet 5.2 - Compléter le maillage de tiers lieux sur le territoire

Au delà d'une approche centrée sur la technologie, les participants ont très majoritairement, plébiscité une approche construite autour :

- De l'accélération des usages en utilisant mieux les outils déjà existants ;
- Du renforcement en ingénierie des porteurs de projet.

Ces ateliers ont par ailleurs permis de valider l'appétence des acteurs locaux pour un pilotage collectif et mutualisé des programmes d'innovation numérique sur le territoire de l'Aisne.

1.2.4. La feuille de route du CDN est construite en réponse à ces enjeux.

Les actions proposées dans cette feuille de route forment une première étape vers l'émergence d'une **culture commune** de l'innovation et des usages numériques pour l'ensemble des collectivités territoriales du département, fondée sur le partage de connaissances.

L'objectif de cette feuille de route est donc d'impulser, à court terme, une première vague d'actions concrètes, à destination des agents, des élus des collectivités, ainsi que des usagers de l'Aisne. **Au-delà de cette période d'amorçage, la feuille de route du CDN s'inscrit dans une vision de long terme. Elle devra être actualisée tous les 12 à 24 mois, et enrichie en capitalisant sur le retour d'expérience de ces premières réalisations.**

2. Le CDN, une structure au service des acteurs axonais

2.1. Repenser la gouvernance des projets numériques à l'échelle départementale

L'action du CDN consiste à définir collectivement un numérique vecteur d'émancipation pour le territoire de l'Aisne et ses habitants, et ce, autour des enjeux structurants définis dans la SDUSN, qui auront vocation à être actualisés et enrichis au fil de l'eau.

La gouvernance doit refléter cet objectif en facilitant :

- Un pilotage "politique" de la mise en œuvre de la feuille de route ;
- La mobilisation / mise à disposition de moyens financiers et d'expertise (d'une dimension globale à l'échelle de l'Aisne à une échelle locale) ;
- Le développement d'une culture de l'innovation commune, partagée entre les acteurs publics, les acteurs économiques, associatifs et ceux de la société civile et s'appuyant sur des protocoles d'évaluation partagés ;
- La prise en compte d'une diversité de points de vue (usagers, citoyens, "sachants"...) tout au long de la démarche.

Cette gouvernance pourrait être construite progressivement sur la prochaine décennie, au fil des besoins constatés et de la montée en puissance du programme.

2.2. Le nouveau rôle du Département dans cette structure de gouvernance

Au sein du CDN, le rôle du Département consistera à agir comme fédérateur et pilote des initiatives locales. Il s'agira de bien définir la répartition des maîtrises d'ouvrage, entre ce qui doit relever directement du Département, et ce qui doit relever d'autres acteurs (EPCI, acteurs déconcentrés, acteurs régionaux...) en fonction de chaque projet.

Néanmoins, dans l'ensemble des projets, le Département aura *a minima* un rôle de coordination et d'évaluation de l'action menée, via le CDN. En effet, ce dernier doit permettre d'évaluer les actions

menées afin de favoriser les retours d'expérience et les bonnes pratiques en matière de portage de projets numériques locaux.

3. Prolonger la dynamique partenariale avec une nouvelle organisation et de nouveaux moyens

Le préalable au développement de ces actions consiste à établir un cadre d'intervention et une gouvernance territoriale multi partenariale. Cette gouvernance verrait le Conseil départemental endosser un rôle de pilote et de coordinateur d'initiatives s'inscrivant en réalisation des objectifs du schéma. **Cette organisation doit capitaliser sur la dynamique amorcée durant les différentes phases de concertation ayant permis de construire cette feuille de route** (entretiens, groupes de travail).

Il s'agit de renforcer cette organisation s'appuyant sur les membres du CDN et les partenaires du Département, pour piloter le développement des actions conformément aux objectifs de la feuille de route. Pour permettre un pilotage efficace et opérationnel, l'architecture de gouvernance pourrait s'articuler en trois strates :

- Un niveau politique décisionnaire réuni au sein du **Conseil départemental du Numérique ;**
- Une gestion opérationnelle réunie au sein d'un **Comité technique ;**
- Un centre de ressources, mis à disposition de l'ensemble des partenaires.



L'organisation de cette gouvernance vise à impliquer l'ensemble des acteurs publics et privés locaux dans la construction des actions à mener et à favoriser l'innovation ouverte, la co-construction, l'intelligence collective pour permettre l'émergence de projets et solutions innovantes répondant aux attentes des partenaires. **Cette gouvernance doit faire vivre sur le temps long la démarche**

d'élaboration de la feuille de route numérique du Conseil Départemental du Numérique et orienter la vision stratégique et les nouveaux projets en fonction des besoins des partenaires.

3.1. Le Conseil départemental du numérique : l'échelon de pilotage et de coordination de la feuille de route

Le Conseil Départemental du numérique (CDN), présidé par le Président ou le Vice-Président chargé du numérique du Département, regroupe des élus de collectivités ainsi que des membres qualifiés associés et se réunit en moyenne trois à quatre fois par an. La composition à définir sera équilibrée entre :

- Des Élus du Département ;
- Des Élus des EPCI ;
- Des autres partenaires.

La mise en œuvre de la feuille de route s'appuiera sur ce CDN, qui donnera un cap et des moyens humains ou financiers à la mise en œuvre des actions proposées. Il aura la charge de veiller à l'accompagnement et au suivi des vagues d'actions sur le territoire axonais. Son rôle, primordial, consistera ainsi à :

- Valider et arbitrer les propositions de projets d'innovations émises par le Comité technique ;
- Suivre et évaluer opérationnellement les projets mis en œuvre grâce à des indicateurs de suivi ;
- Arbitrer l'allocation des ressources annuelles et le bien-fondé des projets proposés ;
- Adapter le CDN en fonction des résultats obtenus et de l'évolution des besoins.

L'ensemble des feuilles de routes des EPCI sont prises en compte dans la définition des projets portés au sein du CDN. Les EPCI pourront présenter leurs travaux au sein du CDN (sur la base du volontariat) afin que l'ensemble des acteurs territoriaux puissent capitaliser sur leurs stratégies et projets afférents.

3.2. Le Comité technique : un échelon opérationnel, en appui du CDN

Le Comité technique sera constitué des référents numériques au sein de chaque collectivité impliquée dans le CDN. D'autres acteurs du territoire pourront éventuellement devenir membre ponctuellement de ce comité, afin de mobiliser les interlocuteurs adaptés à chaque projet.

Le Comité technique sera chargé de :

- Faire remonter les besoins exprimés par les collectivités territoriales et proposer une mise en œuvre des actions et des projets retenus par le CDN ;
- Apporter un avis d'expert sur les grandes thématiques de la feuille de route, sur le plan technique mais aussi sociétal, en portant un regard avisé concernant le développement du numérique sur le territoire axonais ;
- Définir les priorités de mise en œuvre des projets ;

- Suivre et évaluer la mise en œuvre technique des projets au fur et à mesure de leur avancement ;
- Lancer des expérimentations, préalables à une éventuelle généralisation, de solutions ou d'approches.

3.3. Le centre de ressources, au service des collectivités de l'Aisne

Le centre de ressources doit permettre d'apporter les outils et les méthodes nécessaires pour forger une culture de l'innovation au sein du territoire, autour des missions suivantes :

- **Les ressources humaines** mises à disposition par le Département de l'Aisne ;
- **Les outils** mis à disposition des agents pour les appuyer dans leurs missions.
- L'animation territoriale favorisant l'émergence d'une communauté d'innovateurs sur le territoire.
- Les dispositifs de suivi et de contrôle.

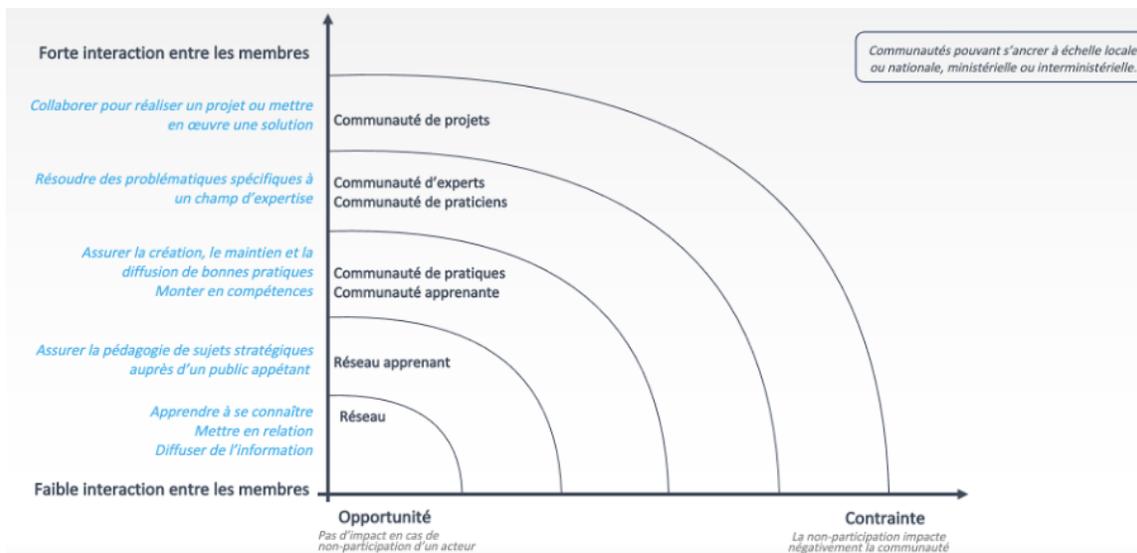
3.3.1 Les ressources humaines / expertises mises à disposition des collectivités.

L'une des missions premières de ce centre de ressource consistera à apporter une assistance aux agents des collectivités dans l'exercice de leurs compétences et la réalisation de leurs projets.

Il s'agit de favoriser l'émergence d'une culture de l'innovation partagée entre tous les membres du CDN autour de la constitution progressive d'expertises et de ressources humaines partagées entre les collectivités, et qui permettront d'intervenir sur :

- L'appui à **la conception de projets** et assurerait le **recueil et la centralisation des données relatives à l'évaluation** des chantiers numériques sur le territoire.
- La **production d'un bilan annuel de l'évolution des politiques publiques numériques** sur le territoire, en s'appuyant notamment sur la construction et l'analyse des indicateurs.

L'animation pourrait passer par la structuration de différentes communautés rassemblant des élus et des agents des collectivités axonaises et des acteurs privés (experts, porteurs de solutions).



3.3.2 Une boîte à outils pour les innovateurs.

Le centre de ressources aurait vocation à servir de boîte à outils pour les collectivités et les innovateurs, aussi bien dans les phases amont des projets (définition des besoins) que dans les phases aval (exécution des projets).

Le centre de ressources aurait vocation à capitaliser sur l'ensemble des initiatives menées dans le cadre de la feuille de route territoriale :

- Il constituerait un **centre de documentation et d'information** sur l'innovation et sur les bonnes pratiques numériques. Volet qui couvre les évolutions technologiques, juridiques et financières des politiques et projets numériques ;
- Il pourrait s'appuyer sur les **organismes de formation identifiés par le Département** pour faire monter en compétences les agents et les élus ;
- Il serait en lien avec les **partenaires du CDN**, comme notamment l'**USEDA**, la **SPL XDemat** ;
- Il pourrait utiliser les **lieux ressources** du territoire, comme les salles de visioconférence.

3.3.3 L'animation territoriale pour favoriser l'émergence d'une communauté d'innovateurs sur le territoire de l'Aisne.

Le centre de ressources aurait également pour objectif **d'animer la communauté mobilisée** pour la réalisation de la feuille de route numérique, en organisant des rencontres entre les structures impliquées et des séances de partage de connaissances par rapport aux projets réalisés.

A l'image de l'atelier du 26 février 2022 à Laon, des sessions d'animation seront organisées trimestriellement, sous forme de groupe de travail. Elles auront pour objectif de :

- Partager les retours d'expériences des partenaires concernant les outils et services numériques qu'ils utilisent ;
- Présenter des comparatifs sur les outils et services numériques existants, afin de guider le choix des partenaires vers les outils les plus adaptés ;
- Réaliser des phases d'idéation, afin de co-construire les orientations du CDN.

3.3.4 Mettre en place un fonds de soutien au développement de projets innovants.

Un fonds de soutien pourra être mis à disposition des porteurs de projets innovants du territoire. A cet égard, des appels à projets, dont il s'agira d'en définir les cibles, le contenu, la périodicité et les mesures de suivi, pourront être lancés par le Département. La sélection des projets sera effectuée par le CDN et le comité technique.

L'aide permettra aux porteurs de projets de financer de l'ingénierie (sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage) ou de l'achat de licences logicielles.

Les thématiques de l'Appel à Projet doivent refléter les priorités identifiées dans la SDUSN.

3.3.4 Construction d'un dispositif d'évaluation et de suivi

Afin d'accompagner la mise en œuvre du CDN et afin d'assurer le suivi des différentes vagues d'innovations déployées, un dispositif d'évaluation des actions et des projets sera établi. Ce dispositif doit permettre d'identifier et d'effectuer les ajustements nécessaires, de capitaliser sur chaque expérience, et ainsi d'assurer un développement optimal et pérenne du numérique au profit de l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette composante évaluation de l'action publique en faveur du numérique repose sur plusieurs indicateurs de référence, qui permettront de mesurer l'influence de la stratégie sur les politiques publiques. Ces indicateurs répondent à un référentiel « SMART », à savoir :

- **Spécifique** : formule un indicateur précis et accessible, pour qu'il puisse être exploité par toutes les parties prenantes, des décideurs publics aux acteurs du terrain ;
- **Mesurable** : d'une manière aisée et cohérente à l'échelle départementale, intercommunale et communale en se basant sur ce qui a déjà été entrepris et ce qu'il reste à entreprendre ;
- **Atteignable** : en ayant la certitude qu'il est possible de mener à bien l'objectif fixé, avec les compétences et les moyens mobilisables par le Département et ses partenaires ;
- **Réaliste** : approprié à la réalité du territoire et à l'échelle de ses enjeux et de ses défis et permettant de contribuer à la connaissance du territoire ;

- **Temporel** : délimité dans le temps, afin de fournir une indication temporelle et qu'il puisse être comparé dans le temps.

Les indicateurs seront définis et analysés régulièrement par le Comité technique, et seront consolidés annuellement pour présentation au CDN.

4. La première vague d'actions de la feuille de route du CDN

En s'appuyant sur le centre de ressources, une première vague d'actions sur la période 2022/2023 pourrait être engagée par le CDN sur chacune des thématiques de ces thématiques :

Thème SDUSN	Objectif / Orientation du Projet	Contenu	Maîtrise d'ouvrage	Intervention du CDN
Territoires connectés	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public grâce au numérique	Plateforme permettant de mesurer en temps réel toutes les consommations fluide / énergie des bâtiments publics et de l'éclairage public	Département, USEDA, ADICA	Evaluation, suivi du projet Définition des EPCI volontaires pour expérimenter Généralisation du service en cas de succès
E-Santé	Plan de formation des professions médicales et paramédicales à l'utilisation d'outils de e-santé	Définition d'un catalogue de formations et choix de prestataires pour les réaliser (potentiellement via l'UGAP)	Département, ARS	Cadrage du besoin et du catalogue en lien avec les EPCI ; Analyse ex post du projet
E-Administration	Mettre en réseau et animer les EPCI pour accélérer leurs projets d'innovation.	Ateliers mensuels de retours d'expérience sur les projets numériques portés dans les EPCI	Département	Accueil des participants au programme ; Généralisation des projets pertinents à l'échelle départementale
Education numérique	Développer les Usages de l'ENT	Définition d'un catalogue de formations et choix de prestataires pour les réaliser (potentiellement via l'UGAP)	Rectorat et Département	Force de proposition en matière de cas d'usage Suivi et généralisation des formations ayant connu les meilleurs retours des participants
Inclusion numérique	Mettre en place une politique innovante en matière de soutien aux acteurs de l'inclusion numérique	Formaliser un marché public global de performance dédié à l'inclusion numérique pour retenir un groupement d'opérateurs de l'inclusion numérique qui piloteront l'ensemble des dispositifs existants (avec un focus sur les acteurs du monde agricole à former). Ce marché doit concerner prioritairement les personnes éloignées du numérique, mais doit également permettre de faire monter en compétences des personnes déjà à l'aise avec les outils numériques.	Département	Cadrage global du projet Suivi et évaluation de la mise en œuvre du marché.

5. Budget et moyens associés

Le préalable au développement des projets consiste à établir un cadre d'intervention et une gouvernance multi partenariale à l'échelle de l'Aisne.

Cette organisation doit permettre un pilotage transversal de l'innovation et fournir des ressources d'ingénierie (technique, méthodologique, financière) aux porteurs de projets volontaires.

Il s'agit d'impulser à court terme (24 mois) une première vague de projets en réponse aux défis territoriaux identifiés dans le diagnostic. Cette première vague de projets pourra bénéficier "au cas par cas" de cofinancements européens (FEDER), nationaux (Plan France Relance) ou locaux (Région Hauts de France).

L'objectif prioritaire de ces 24 premiers mois consiste à faire émerger une culture commune de l'innovation en partageant des premiers retours d'expérience opérationnels. Au-delà de cette période d'amorçage, la feuille de route du CDN devra être actualisée et enrichie en s'appuyant sur le bilan de ces premières réalisations.

Le tableau ci-après est construit sur une trajectoire budgétaire de l'ordre de 300 à 350 k€ de dépenses annuelles (en partie éligibles aux fonds de cofinancement précités) et intégrant les "grands" postes de dépenses suivants :

- Un agent dédié à l'opération et à l'animation du CDN, pour un coût estimé à 80 k€/an environ ;
- La mobilisation d'expertises externes (AMO) pour un coût estimé à 230 k€/an environ ;
- Des coûts de fonctionnement (réservation de salles, achats de logiciels...) estimés à 35 k€/an environ.

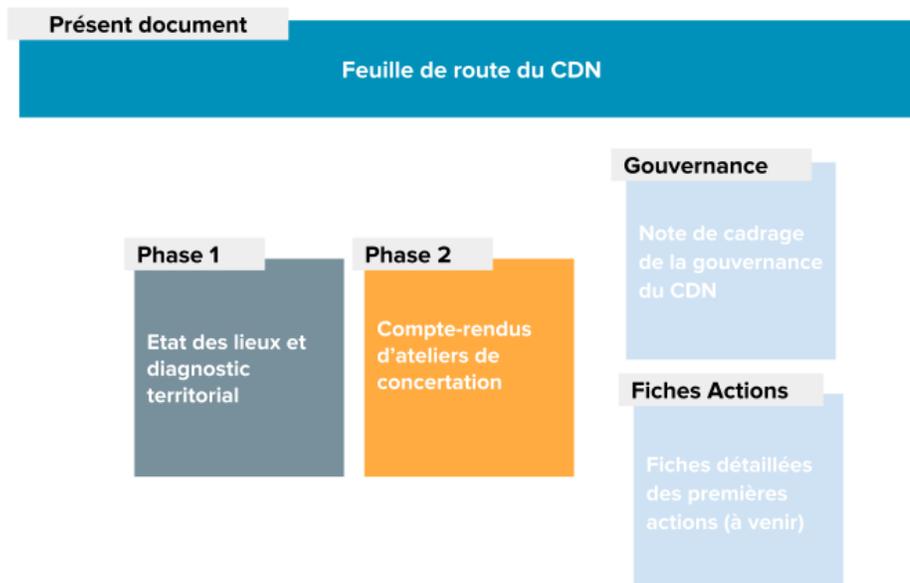
Ce budget couvre donc les frais d'animation de la démarche collective engagée autour de l'émergence du Conseil Départemental du Numérique. Il n'intègre pas les financements de projet portés par les EPCI, le Département, ou tout autre acteur public ou privé.

Cadrage budgétaire pour l'animation du Conseil Départemental du Numérique

	1 agent affecté (jours par an)	Expertise extérieure (frais d'AMO)	Fonctionnement (k€ par an)	Guichets de financement	Total Budget (hors Agent affecté)
3 à 4 réunions du CDN / an	20 JH/an	10 k€/an	5 k€/an	-	15 k€/an
3 à 4 réunions du Comité Technique par an	20 JH/an	10 k€/an	5 k€/an	-	15 k€/an
Centre de Ressources	170 JH/an	210 k€/an	25 k€/an	FEDER, Région, programme national (AAP Territoires connectés, Fabrique de territoires...)	235 k€/an
<i>Animation de communautés (explorateurs du numérique)</i>	60 JH/an	30 k€/an	5 k€/an		35 k€/an
<i>Portage opérationnel des projets (AAP)</i>	60 JH/an	150 k€/an	20 k€/an		170 k€/an
<i>Mise en valeur des documents produits et agrégés par la communauté</i>	20 JH/an	10 k€/an	-		10 k€/an
<i>Evaluation des projets portés</i>	30 JH/an	20 k€/an	-		20 k€/an
TOTAL	~ 210 JH ~ 80 k€/an	~ 230 k€ / an	~ 35 k€ / an		-

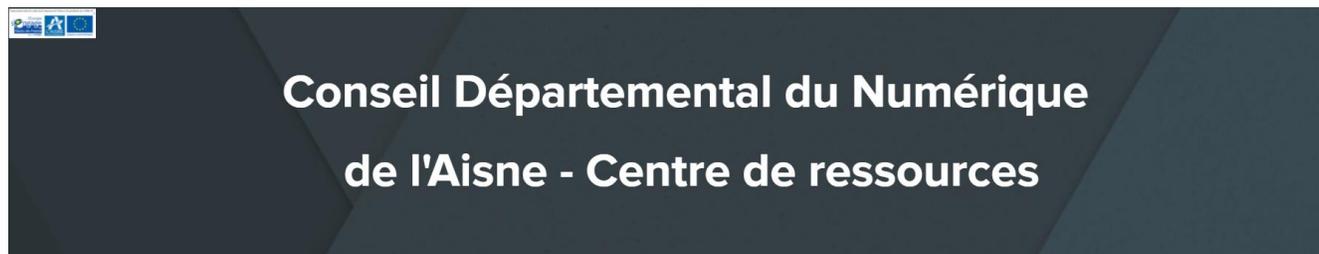
6. Annexes

6.1. Architecture des livrables du CDN



L'ensemble des livrables sont disponibles dans le centre de ressources présenté ci-dessous (annexe 6.2)

6.2. Préfiguration du centre de ressources



La feuille de route du CDN adoptée le 25 Mars
2022



Capture d'écran du site actuel (hébergement temporaire au moment de l'adoption de la feuille de route)

Un site internet, dont l'hébergement et les modalités d'accès restent à être définies plus durablement après adoption de cette feuille de route, constituera la première ébauche du centre de ressources.

Il présentera l'ensemble des documents produits au cours de la mise en œuvre du CDN. Il aura vocation à être enrichi au cours de la mise en œuvre de la stratégie. Cet espace permettra de centraliser :

- Les outils et référentiels communs à destination des porteurs de projet ;
- Les retours d'expériences opérationnels sur les projets réalisés ;
- Le suivi des protocoles d'expérimentation et d'évaluation des projets ;
- Les éléments de communication permettant de favoriser la collaboration des acteurs et de faire émerger une culture commune de l'innovation.

6.3. Base documentaire

Les différents documents produits et échanges réalisés durant l'élaboration de la feuille de route sont listés ci-après.

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic du territoire

- Diagnostic territorial concernant les usages et services numériques (.pptx)

Phase 2 : Ateliers de concertation du 23 février 2022 :

- Support de présentation atelier de concertation
- Compte-rendu détaillé des ateliers de concertation menés et projets afférents(.pptx)

Phase 3 : Feuille de route stratégique pour le CDN

- Support de présentation réunion d'installation du CDN 25 mars 2022
- Présente feuille de route stratégique (.docx)

TACTIS

43, rue des Meuniers, 94 300 Vincennes, France
01 49 57 05 05 | www.tactis.fr